



L'OBSERVATOIRE
DU SEXISME
EN POLITIQUE



Appel à mobilisation le 29 juin

Ensemble contre un projet dévastateur pour la justice et les libertés fondamentales

Alors que la société découvre l'état de délabrement de la justice française et son incapacité à assurer toutes ses missions, le garde des Sceaux, largement discrédité, s'entête et persiste. Son projet de loi sur « la justice criminelle et la protection des victimes », déjà rejeté par la commission des lois, ne répond aucunement aux attentes d'une justice de qualité.

S'il a renoncé à la mesure phare de sa réforme, le plaider coupable en matière criminelle, le reste du texte qui sera examiné par l'assemblée le 30 juin est tout aussi inquiétant.

Abandon de la cour d'assises, éloignement du jury populaire, extension du fichage génétique, recul des droits fondamentaux, tel est le projet aberrant du garde des Sceaux.

Preuve de l'hypocrisie gouvernementale et de l'absence de priorisation réelle de la protection des enfants pourtant au cœur des débats des dernières semaines, le ministre de l'Intérieur proposera à l'Assemblée nationale, dès la semaine suivante, son texte « RIPOST » qui aggravera l'embolie des services d'enquête et des tribunaux en créant de nouveaux délits de faible gravité. Ce faisant, il détournera les magistrat·es de leurs missions essentielles tout en renforçant la surveillance de masse.

Tel est le projet de ce gouvernement.

Nous continuons à exiger l'abandon de l'intégralité de la réforme SURE portée par le garde des Sceaux et à faire entendre notre voix pour une justice de qualité.

Rendez-vous le 29 juin à midi devant tous les tribunaux judiciaires
(horaires pouvant varier selon les tribunaux)